

## Expulsés d'Angola - Briefing

### Historique :

De 2004 à 2009, selon une déclaration de l'ambassadeur de l'Angola en RDC, plus de 400.000 congolais ont été expulsés de l'Angola vers la RDC (une moyenne de 80.000 par an, avec un pic en 2009 de 160.000 expulsions, officiellement 65.000).

La motivation allouée est liée au trafic illégal de diamants : selon le message, le trafic aurait engendré des pertes pour un montant de 600mln USD pour l'Angola dans la période de 2004-2009<sup>1</sup>.

Au cours de 2009, la RDC a répondu par des expulsions massives également, mais cela ne semble pas s'être répété.

### Aujourd'hui :

Au cours de 2011, en RDC, les UN ont financé une importante opération humanitaire pour un montant de 2.700.000\$ dans le but de monitorer la situation, ainsi que de donner assistance humanitaire aux expulsés et aux communautés d'accueil. FAO, OMS, UNFPA, CISP et CARITAS ont reçu entre autres ces financements.

Depuis la mise en place du système de monitoring, entre le 29/03/2011 et le 31/12/2011, auprès de 58 postes d'entrée officiels dans trois provinces, le CISP a recensé **55.590** expulsés, identifiés à la frontière en collaboration avec la DGM congolaise. Si on prend en compte les données validées par OCHA à partir de Janvier 2011, on dépasse le chiffre des **100.000** expulsés.

À noter que on parle de *mouvement d'expulsions*, et *non pas d'expulsés installés* auprès ou bien autour des portes de sorties. Chaque expulsé peut être compté plusieurs fois, du fait que une fois expulsés, souvent ils rentrent en Angola et souvent le même jour, pour être expulsés après une semaine.

Naturellement personne ne conteste le droit au gouvernement Angolais de faire respecter les lois sur la migration, et en effet ce qui préoccupe le plus ce sont les violences qui accompagnent ces expulsions.

Le projet financé par le Pooled Fund (UN) mené par CISP, a pu recensé dans la même période **2.482** femmes et filles nous ayant reporté avoir subi des actes de violences basées sur le genre (viols, viols de groupes, fouilles intimes sans protection, rapports sexuels sous menace, exploitation sexuelle).

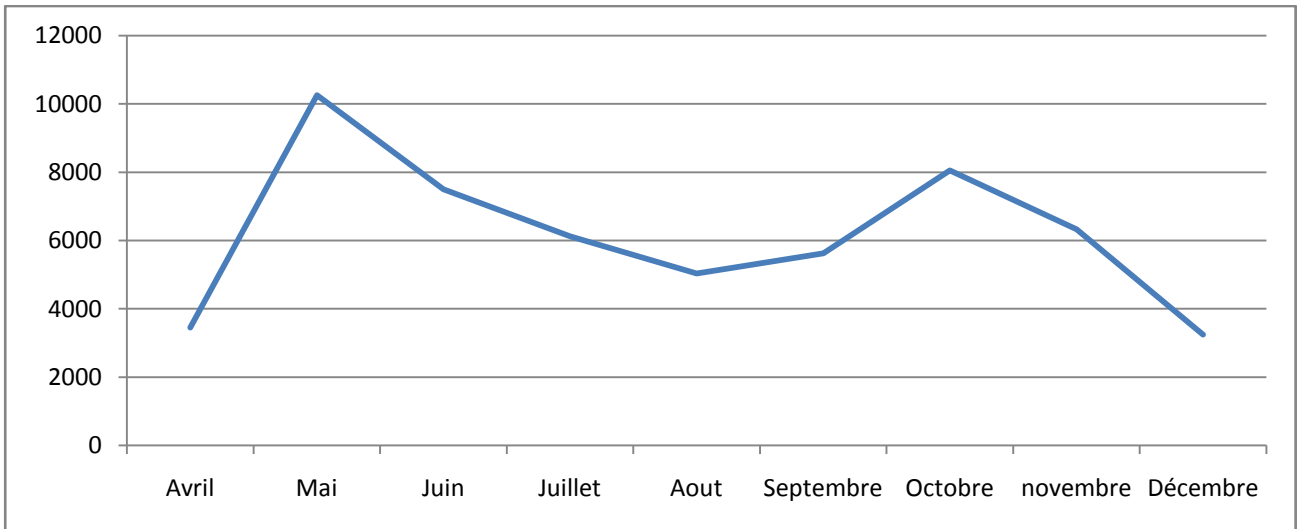
En Angola, les territoires qui expulsent les congolais sont en grande partie soumis à des lois spéciales qui ont attiré plusieurs critiques relativement au respect des droits fondamentaux des citoyens.

Aujourd'hui, c'est possible de noter une légère baisse dans le nombre d'expulsés, cela ne veut pas dire que c'est une tendance confirmée : comme le montre le tableau ci-dessus, les expulsions ne sont pas constantes, mais procèdent plutôt par « vagues ».

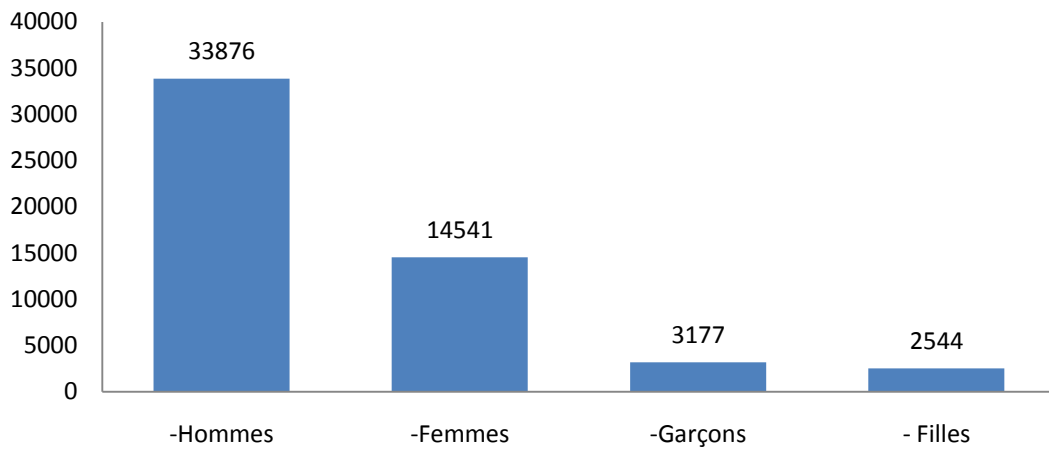
La diminution du mois de Décembre est à attribuer aussi à une diminution de l'efficacité du monitoring, suite aux troubles électoraux.

---

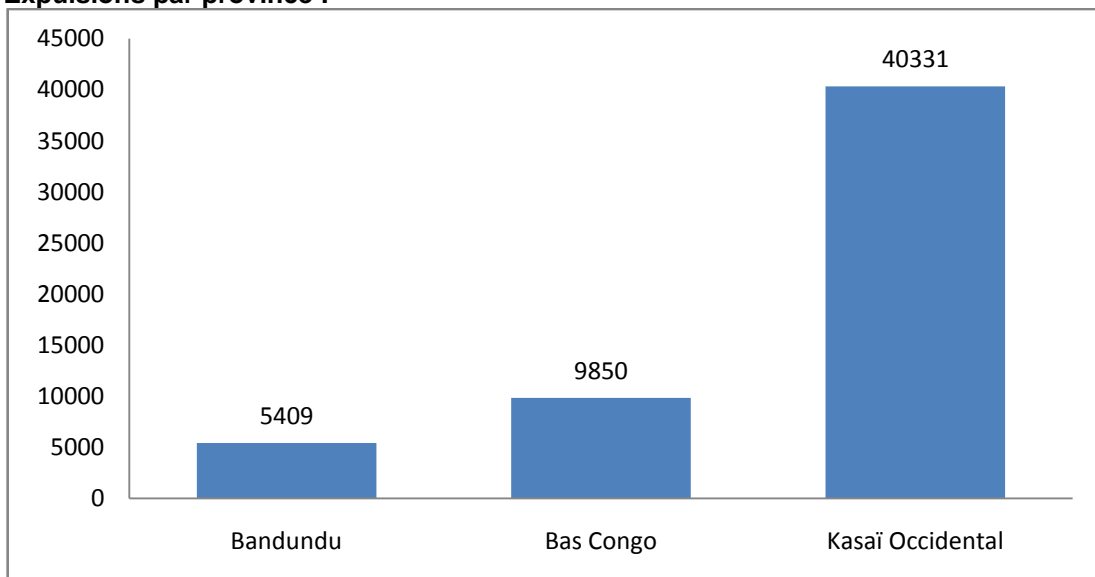
<sup>1</sup>Données Wikileaks : <http://congosiasa.blogspot.com/2011/02/wikileaks-angolan-congo-relations.html>.



**Désagrégation :  
Expulsions, par sexe :**



**Expulsions par province :**



Expulsions entre le **29 Mars 2011 et le 31 Décembre 2011** (donnés CISP/partenaires) :

Provinces	Total Expulsés	Hommes	Femmes	Garçons	Filles
Bandundu	5.409	4.283	916	91	111
Bas Congo	9.850	6.367	2.760	338	323
Kasai Occidental	40.331	23.226	10.865	2.748	2.110
<b>Total général</b>	<b>55.590</b>	<b>33.876</b>	<b>14.541</b>	<b>3.177</b>	<b>2.544</b>

## L'implication du Gouvernement Congolais

À aujourd'hui le Gouvernement Congolais n'as pas adopté une ligne univoque sur les expulsions. D'ailleurs il le Gouvernement Congolais a contesté l'implication de la communauté international, en soulignant que c'est compétence du Ministère des Intérieurs.

Les autorités Locales et Provinciales Congolais sont assez impliquées, et nous assistent dans la collecte des donnés et dans l'assistance.

Les autorités locales sont aussi impliquées dans la validation des donnés. Au Bas Congo, les autorités sont engagées formellement au niveau provincial dans la collecte et validation des donnés.

De la part des autorités et forces armés congolaises ont été relevées des cas sporadiques de violences ou violation du droit sur les expulsés.

## Pourquoi les expulsions sont caractérisées par la violence et la violation des Droits Humains ?

Plusieurs facteurs constituent le contexte de violence vécues par les Congolais en Angola. On va vais énumérer les principaux facteurs pour donner un contexte de comment c'est possible que un nombre tellement grand de violations soit possible :

- 1) En Angola, l'exploitation artisanal des diamants engendre des revenus d'environ 270mln\$ par an <sup>(3)</sup>. L'impact négatif pour le gouvernement de l'exploitation illégale pourrait être important, et formellement c'est pour cela que la politique migratoire est tellement dure dans ces régions. L'engagement à combattre les « garimperos »<sup>2</sup> illégal par le gouvernement centralest démontré par les contrats entre le gouvernement et des compagnies privées de sécurité qui vont appuyer l'armée dans le contrôle des frontières sensibles<sup>3</sup>. Ces compagnies privées (dont parmi les plus importants propriétaires, on peut trouver 7 des ex généraux de l'Armée Angolaise), comme expliqué en détails après, ont des prérogatives importantes devant la loi, et agissent dans un cadre légal qui permet la violation des droits fondamentaux de toute la population présente dans les zones «  
2) reserves ». En réalité, ces compagnies sont en partie propriété de membres du gouvernement, qui donc bénéficient de ces financements. Comme expliqué à la note 3 le gouvernement pourrait ne pas avoir un intérêt réel de faire cesser l'exploitation illégal. D'autre part, la campagne médiatique contre les « aliens », comme ils sont appelés les congolais, est un excellente publicité pour le gouvernement envers ses citoyens.
- 3) Plusieurs autorités Angolaises ont publiquement affirmées que la frontière avec la RDC est une potentielle source d'instabilité pour l'Angola. L'afflux massif des Congolais irréguliers est décrit dans

<sup>2</sup> Chercheur de diamants artisanal, sont souvent congolais.

<sup>3</sup> <http://www.businessweek.com/news/2011-08-02/angola-boosts-congo-border-security-to-protect-diamond-fields.html>

la presse gouvernementale comme dangereux pour la stabilité de l'Angola. Cela porte de plus en plus à un contexte qui justifie des actes de violence vers les congolais, dictés parmi les autres éléments par un racisme croissant parmi les Angolais.

- 4) L'existence d'un réseau de trafic d'êtres humains, à des fins d'exploitation sexuelle mais aussi comme main d'œuvre a été démontré. Les dynamiques ne sont pas totalement claires, et des recherches plus importantes sont nécessaires du côté congolais. Plusieurs cas ont été détectés, des réseaux démantelés d'après le rapport « *Trafficking in Persons Report 2011 – Angola*, “. Les réseaux de trafic recrutent et transportent les filles congolaises, même à l'âge de 12 ans, à partir du Kasai Occidental en RDC jusqu'en Angola pour plusieurs formes d'exploitation
- 5) ”<sup>(4)</sup>
- 6) La convenance de continuer à exploiter les congolais, de les expulser, et de les faire revenir à travers des canaux illégaux, est prouvée dans plusieurs rapports, comme le rapport “Diamond Industry Annual Review 2009, Partnership Africa Canada :

*a. La tactique des expulsions n'as pas réussie parce que tout simplement les creuseurs tout simplement rentrent en Angola, ayant leur passage facilité par des gardes frontalières permissives ou corrompues, et leurs présence étant bien accepté par les policiers corrompues qui contrôlent les sites « garimpos », et par les maisons autorisés par le gouvernement à acheter, qui profitent énormément par des diamants creusés « informellement ».<sup>(5)</sup> »*

Toujours d'après ce rapport, « *arrêter l'exploitation illégale des mines pourrait faire perdre au gouvernement Angolais le 27% des revenus dans le secteur des diamants, dans un secteur qui fait gagner 1,2 milliards de dollars par an.*<sup>(3)</sup> »

D'ailleurs toute l'organisation des expulsions est aussi un secteur très intéressant économiquement : car entre autre durant les expulsions tous les biens des congolais sont volés, y compris naturellement les diamants. L'investissement du gouvernement Angolais pour mener les expulsions est assez important, et pour les militaires, qui sont propriétaires des concessions de diamants, ce secteur peut devenir une autre source de financement, ainsi que de contrôle sur leur main d'œuvre.

D'autre part les membres du gouvernement détiennent aussi d'importants quotas des entreprises de sécurité qui mènent les expulsions <sup>(6)</sup>

<sup>4</sup><http://www.state.gov/g/tip/rls/tiprpt/2011/164231.htm>

<sup>5</sup><http://www.pacweb.org/index-e.php>

<sup>6</sup><http://www.endiama.co.ao/emp.php?cat=alfa%205> ; <http://www.africafiles.org/article.asp?ID=16918>

## Le Cadre légal

La région de Lunda Norte est la région d'où la grande partie des Expulsés arrivent. Lunda Norte est une province qui vit un régime particulier presque légal dans presque tout son territoire. En Effet, la « Diamond Law<sup>7</sup> » identifie une zone de plus de 200.000 km<sup>2</sup>, comprenant Lunda Norte, habitée par au moins 1 million de personnes, en tant que « zone réserve ». Cela comporte que la limitation de plusieurs droits fondamentaux (droit au libre mouvement, droits économiques, droit à la propriété, droit à la justice) sont légalisés, en ouvert conflit avec la Constitution Congolaise, ainsi que avec les principaux traités internationaux sur les Droits Humains signés par l'Angola même.

Parmi les fortes limitations, et dans certains cas vraies violations des droits fondamentaux portées par cette loi, on peut citer :

### 1) L'empêchement du Droit au libre mouvement:

- a. *La circulation des personnes dans les zones réservées est régulé par les concessionnaires (sociétés d'extraction de diamant ») (art 18, n°1 of the Diamond Law).*

Les compagnies privées, et notamment leur personnel de sécurité, ont le droit d'amener toutes personnes à la police, même avec la force.

### 2) Les Droits Economiques:

- a. *Dans les zones réserves "toutes types d'activités économiques sont interdites (...) que ils soient industrielles commerciales, agricoles (...)[art 20 n°1 of the Diamond Law].*

**3) Le droit à la propriété :** Suite à l'identification de la presque totalité de la province de Lunda Norte en tant que réserve diamantaire, tous les habitants ont perdu la propriété de leurs habitations. Selon la loi, les concessionnaires auraient du construire des maisons pour les déplacés, chose qui n'ai jamais eu lieu. Les habitants de cette énorme région vivent donc en situation d'illégalité, occupant des maisons qui sont selon la loi illégale, et soumises aux décisions des compagnies privées de sécurité. La manque de clarté de la loi regardants les limites du pouvoir des compagnies privés (surtout au niveau géographique) mets dans insécurité aussi les personnes qui habitent autour des concessions.

### 4) La loi est géré par des concessionnaires privés :

*Partout dans la Province (de Lunda Norte) les concessionnaires ont le droit de arrêter "les agents du crime identifiés (par la Diamond Law) (cf. Art 25, n° 2, c). Ces rimes comprennent l'entrée, la permanence et le mouvement, dans les "restricted areas" ainsi que dans les zones de production (arts 28 to 31 of the Diamond Law).*

Pour une explication plus profonde des conséquences et implication de cette loi, c'est possible consulterici :

<http://www.wilsoncenter.org/publication/statement-rafael-marques-angolas-deadly-diamonds>

## Les dynamiques et conséquences des expulsions, contexte d'accueil.

De vastes zones des provinces qui reçoivent environ le 75% des expulsés (Kasaï Occidental et Bandundu) sont caractérisées par l'insécurité alimentaire (<40% de la population au Kasaï Occidental), par un taux de MAG de <15%, et dans certaines zones (Tshikapa) nous avons 7,8% de prévalence de VIH/SIDA

<sup>7</sup>Law n°17/94, of 7 October 1994

seulement parmi les femmes enceintes (ce qui fait présager une prévalence beaucoup plus élevées tenant en compte les autres groupes à risque), données PNMLS 2009.<sup>8</sup>

Les principaux 10 postes frontières, sur les 60 officiellement ouvert par la DGM avec l'Angola dans les trois provinces, ont accueillis, depuis fin mars au début d'octobre, 21.509 personnes, soit le 38%.<sup>9</sup>

Au Kasai Occidental, d'après l'analyse des données récoltées par le CISP, il y a une moyenne de 103 épisodes d'expulsion par mois. Selon une moyenne mathématique, chaque expulsion a vu 67 expulsés, et un total de 1260 personnes par semaine. En réalité, les expulsions sont conduites souvent en petit groupe de 20-40 personnes. Dans 57 cas, les expulsions ont vu plus de 200 personnes, et dans au moins 3 expulsions entre 1.000 et 3.529 par épisode. Cela met en évidence que les besoins de ces personnes se présentent assez régulièrement (25 épisodes d'expulsion éparpillé sur 15 portes d'entrées par semaine), et sont composés normalement des petits groupes très dispersés sur le territoire, parfois le même jour sur plusieurs postes. Ces petits groupes ont des besoins d'abris transitoire, de soins médicaux, de nourriture, et parfois de NFI. Si on élargie cette analyse aux trois provinces, on comprends les difficultés logistiques d'apporter de l'aide humanitaire au groupes cibles, et l'importance qui assume la capacité des communautés de fournir l'accueil.

Souvent, ils ont besoin de soins médicaux urgents : selon l'ONG AJID (basé à Kamako) au moins 400 personnes au cours de 6 mois entre Avril et Septembre 2011, auraient eu besoin d'une hospitalisation urgente, principalement suite aux maladies non soignées pendant la détention (qui peut durer même 3 semaines ou plus). À Luiza, au moins 40 personnes ont été trouvés en fin de vie. Les maladies principalement recensées sont le paludisme, infections intestinales et de la peau, maladies sexuelles. Sont aussi présents des traumatismes parfois importants, comme des fractures, coup de balle, blessure de chicottes et brûlures.

Souvent les expulsés ne sont pas originaires de la zone, donc ils ne restent pas trop longtemps dans le village d'accueil, ce qui rends difficile le suivi des prises en charge, de même que les prises en charges elles-mêmes : soit les soins médicaux, soit la prise en charge psychosociale qui sont particulièrement difficiles à mettre en œuvre avec les standards communs. Cette condition impose aussi la fourniture d'abris au moins transitoire à ces personnes.

La présence de dizaines de femmes seules, dépouillées de tous moyens économiques, ayant souvent subi des violences sexuelles, et nécessitant abris, souvent confrontées à la prévalence du VIH/SIDA dans le territoire de Tshikapa, est particulièrement préoccupant.

Ont été recensés aussi milliers de Enfants Non Accompagnés. Nos monitoring, effectuée partiellement en collaboration avec CARITAS, compte 2.033 E.N.As. La méthodologie d'identification n'est pas toujours parfaite, mais la présence de milliers de mineurs en situation difficile parmi les expulsés est certaine. Ont été rapportés des dizaines de cas de séparations de familles, qui se produisent notamment des arrestations (par exemple la mère est arrêté au marché pendant que l'enfant est à la maison, et ils perdent les contacts, ou vice-versa).

Les mêmes dynamiques sont présentes également au Bas Congo et au Bandundu, avec des nombres réduits.

Il faut noter qu'aussi pendant les expulsions (et non seulement en prison) sont commises des violences et des humiliations, qui rendent les expulsés parfois plus difficiles à « traiter », surtout par la DGM. Souvent ils craignent des tracasseries, et fuient les agents étatiques.

<sup>8</sup><http://bdd.pnmls.cd/search/upload/22-03-2011-01-17-37-ENQUETE-DE-SURVEILLANCE-COMPORTEMENTALE-ESC-ET-DE-SEROPREVALENCE-EN-REPUBLIQUE-DEMOCRATIQUE-DU-CONGO-bss-vol-2-final-as-of-august-29.pdf>, page 2.

<sup>9</sup><http://www.dgm.cd/postes.php>

## Les violences

Les violences, reprises par les statistiques reprises ci-dessous, sont commises principalement dans ou autour des prisons et dans les centres de détention pour les migrants, selon les témoignages recueillis.

La détention même est conduite souvent, presque toujours, sans garantir aucuns droits (procès, défense juridique, connaître la cause de l'arrestation, droit à recevoir des visites), et souvent sous le couvert de l'absence d'un permis de travail et tous les papiers nécessaires pour rester en Angola.

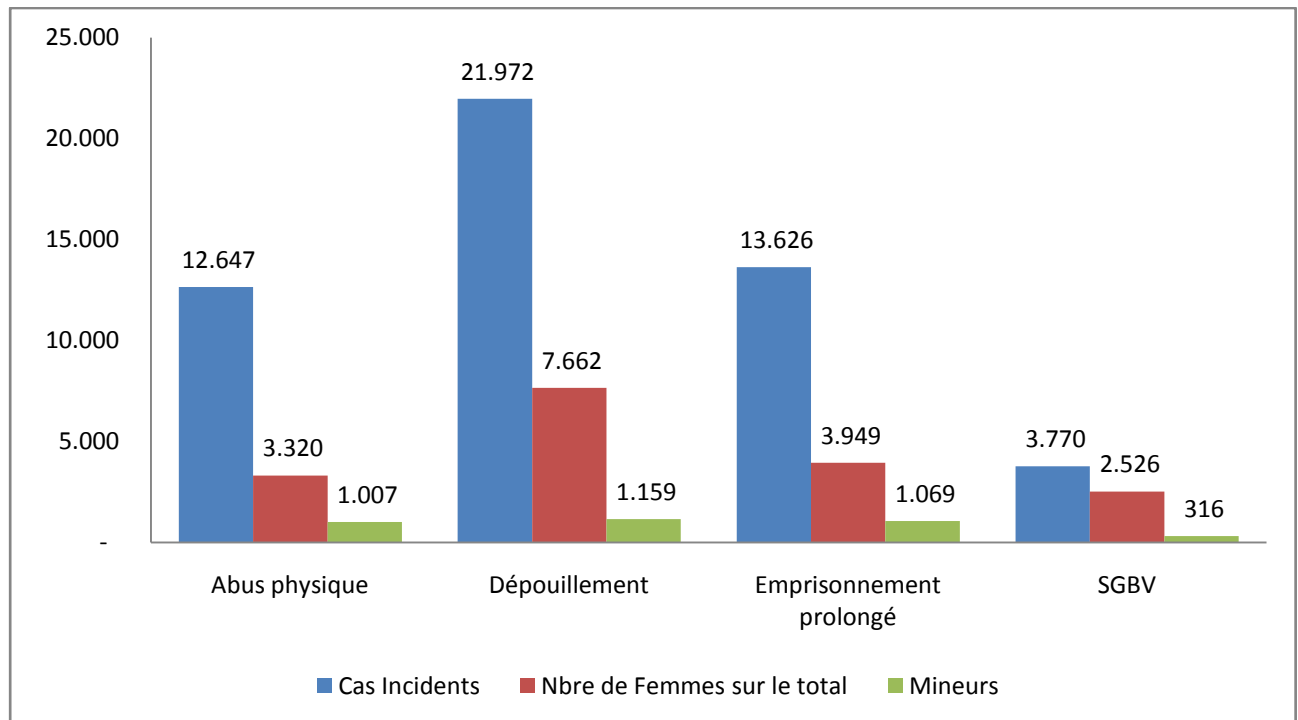
Les viols sont menés dans les prisons sur les prisonnières, mais le plus souvent amenés hors la prison. Souvent tout de suite après l'arrestation, surtout si l'arrestation est conduite en brousse.

Parmi les auteurs identifiés par les expulsés, on a recensé les Services de Migration, la Police Frontalière Angolaise, ainsi que différents secteurs de la police (PNA) notamment les gardes des prisons, les FAA et une « force d'élite » spécialement dédié à la lutte contre l'immigration illégale, qui pourrait être ce que les expulsés appellent « Chacals ». Selon plusieurs sources, les compagnies de sécurité privées sont impliquées dans ces violences, dans les arrestations, et même dans la gestion des centres de détention. D'ailleurs, ils ont le droit, dans les zones reserves, d'assurer la « sécurité ».

## Les violations recensées :

Nous avons recensés les types de violations DIDH suivantes :

- **Abus Physiques** : torture, coups, emploi de chicotte, emprisonnement en conditions dégradantes, privation de la nourriture.
- **Dépouillement** : Le vol de tous les biens matériels
- **Emprisonnement prolongé** : plus de trois (3) semaines en détention.
- **SGBV** : Viols ; Viols de groupe ; obligation derrière menace, au rapport sexuelles ; fouilles vaginales ou anales (hommes et femmes) sans protection (gants) ; humiliations sexuelles.



Étiquettes de lignes	Total violations	Hommes	Femmes	Garçon	Filles
Abus physique	12.647	8.301	3.320	601	406
Dépouillement	21.972	12.963	7.662	673	486
Emprisonnement prolongé	13.626	8.600	3.949	586	483
SGBV	3.770	928	2.526	-	316

### Episodes particulièrement graves, parmi autres

On va citer seulement deux (2) cas, qui ne regardent pas des « expulsions », mais regardent les congolais et les mineurs clandestins en général, même Angolais :

- 1) D'après « Human Rights reports on Angola 2010 » du département d'état USA (page 2):in Septembre 2009 membres des FAA ont enterrées vivants 45 personnes dans un tunnel à Lunda Norte, après que les FAA avaient déterminé que ils étaient des creuseurs illégal de diamants. Aucune investigation n'as été lancé selon le même rapport.
- 2) Le 4 Octobre, rapport CISP, rapport du CARA de Kamako : Les habitants du village de Tshiamba (Dundu, Angola), qui selon les témoignages avaient refusé de partager les revenus des diamants avec des non mieux identifiés hommes en tenue militaires, ont subis un attaque par des forces armées identifiées comme F.A.A. Le village, en date 4 Octobre 2011, à été pillée et brulé, plus de 400 femmes ont dénoncées avoir été violées au cours des 3 jours de chasse aux fugitifs. Au moins une personne, le chef du village, a été tué, et les habitants ont fuit en RDC ou vers l'intérieur de l'Angola. Plusieurs sont arrivés en RDC avec des signes de violences et blessures d'armes à feu. Les congolais en fuite ont allégué aussi plusieurs morts par noyage dans le tentative de passer le



fleuve pour fuir les violences. L'attaque a causé le déplacement vers la frontière congolaise de plus de 3000 personnes dans un jour.

## Conclusions

Les conditions des expulsions ne sont que le partie visible d'un iceberg.

Une situation inacceptable de violations institutionnalisées des Droits Humains dans une zone qui couvre 200.000km<sup>2</sup>(deux tiers de la dimension de l'Italie) est décrite et prouvée par plusieurs rapports sur les droits humains. Les rapports ont été produits par des organismes crédibles mettant en évidence les conséquences des violences, des meurtres, la privation de libertés fondamentales comme une grave atteinte au droit au libre mouvement, et maintenance d'une population dans une entière pauvreté.

L'inaccessibilité établie légalement dans ces zones d'Angola, ainsi que les nombreux attentats, meurtres et arrestations contre les défenseurs des droits humains, les journalistes et les ONG, donne aux acteurs en RDC dans une position privilégiée pour monitorer la situation et les violations qui se commettent en Angola. Cette position donne aussi une certaine responsabilité aux acteurs RDC Congolais, qui sont les seuls témoins directs de ce vide du droit.

Une partie importante des violations et violences se commettent sur les congolais, et cela engage d'avantage la communauté humanitaire, la société civile et le gouvernement Congolais, pour la défense des droits humains fondamentaux de ses citoyens.

Le Kimberley Process, dont la présidence au cours du 2011 a été donnée à la RDC, après avoir témoigné lui-même cette situation inacceptable (rapport sur l'Angola, 2009)<sup>10</sup>, continue à autoriser la vente des diamants obtenus dans ces conditions. Il serait important de démarrer une action de plaidoyer envers eux également.

Continuer l'action humanitaire est nécessaire, pour le quel il faudra garantir un accès libre aussi en Angola. Il faudra aussi mener des actions de plaidoyer auprès du gouvernement Angolais et d'autres acteurs, notamment le Kimberley Process, ENDIAMA<sup>11</sup>, qui sont des acteurs relevant dans le commerce des diamants, et qui pourraient contribuer à renforcer les demandes d'enquêtes sur les violences commises dans la province de Lunda Norte, d'où des dizaines de milliers de Congolais ont témoigné un contexte de violences inacceptables, et d'où un commerce rapportant des millions se base sur l'exploitation de la population, entraînant des besoins humanitaires énormes en RDC et en Angola.

*Fait à Kinshasa, le 15 Janvier 2012*

---

<sup>10</sup><http://blog.brilliantearth.com/2009/09/29/kimberley-process-reviews-angola/>

<sup>11</sup>L'entreprise gouvernementale Angolaise d'extraction des diamants, [www.endiama.co.ao/](http://www.endiama.co.ao/)